



## Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) - Cher

Dernière modification le 05 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

### Contactez-nous

Tél : [Urgences : 18](tel:18)

([tel:Urgences:18](tel:18))

Tél : [02 48 23 47 00](tel:0248234700)(<tel:0248234700>)

Fax : [02 48 23 47 90](tel:0248234790)(<tel:0248234790>)

Courriel : [ddsis@sdis18.fr](mailto:ddsis@sdis18.fr) (<mailto:ddsis@sdis18.fr>)

Site web : <https://www.sdis18.fr> ↗ (<https://www.sdis18.fr>)

• [➤ Formulaire de contact](https://www.sdis18.fr/portail_cms.php) ↗ ([https://www.sdis18.fr/portail\\_cms.php](https://www.sdis18.fr/portail_cms.php))



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

### Adresse

224 rue Louis Mallet  
18000 Bourges

### Adresse postale

224 rue Louis Mallet  
18023 Bourges Cedex

### Missions

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) organise l'activité de l'ensemble des centres de sapeurs-pompiers du département. Il est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. Etablissement public administratif, le SDIS est placé sous la double autorité du préfet (gestion opérationnelle) et du président de son conseil d'administration (pour la gestion administrative et financière).

### Responsable(s)

- **Directeur du SDIS 18**  
Non communiqué